

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Mai 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	17
représentés	6
votants	23
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	23
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, Catherine CATHENOZ (Adjointes), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Sébastien JACQUES représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Hervé CORON représenté par Dominique BONNET
Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG
Armande REYNAUD représentée par Catherine CATHENOZ
Valérie BLONDEAU représentée par Christelle MORBOIS
Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON

Absents : André JOURD'HUI, Nicolas DEVAUX, Pascal PINGLIEZ, Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Jacky REVERCHON

Convocation : 1^{er} avril 2022

n° 70

Objet : Demande de subventions au titre du "Fonds friche" pour la déconstruction d'un bâtiment 18 route de Genève

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2016, dans laquelle, il avait été évoqué l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles références cadastrales section AS n° 163, 164 et 165, sous réserve que le propriétaire conserve la partie bureau à l'Ouest du bâtiment ainsi qu'une bande de terrain au Sud. L'objectif de cette acquisition étant la déconstruction du reste du bâtiment afin d'aménager une aire de stationnement en entrée de ville,

VU la délibération du 12 décembre 2016 dans laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition des parcelles références cadastrales section AS n° 163, 164 et 165, d'une contenance respective de 350 m², 1 495 m² et 692 m², au prix de 30 000 € sans aucune condition de réserve vis-à-vis du propriétaire, après avis de France Domaines,

VU la délibération du 26 janvier 2018 dans laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment sis 18 route de Genève, cadastré AS 165, à l'association Tizasek,

VU la note de synthèse n° 2022-65 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 20 mai 2022,

VU l'avis de la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 11 mai 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT que le bâtiment sis 18 route de Genève, sur les parcelles AS n° 163, 164 et 165, a été partiellement et temporairement mis à disposition de l'association TIZASEK à titre gratuit, pour y effectuer des répétitions musicales, mais au vu de son état notamment du gros œuvre, la réhabilitation de cette ancienne cave d'affinage serait très coûteuse, sachant qu'il offre également peu de places de stationnement à proximité rendant l'accueil du public problématique.

Conseil Municipal - séance du 20 mai 2022
Délibération municipale n° 70

.../. 2 –

CONSIDERANT qu'il est envisagé la déconstruction de cet ancien bâtiment d'activité qui n'est plus exploitable en l'état, afin de créer une aire de stationnement et requalifier l'entrée de ville. Ces travaux de déconstruction des bâtiments érigés sur les parcelles références cadastrales section AS n° 163, 164 et 165 sont estimés à 282 000 € HT, auquel il convient d'ajouter 28 000 € HT de frais annexes, soit un coût total de déconstruction de 310 000 € HT. Ces travaux pouvant être subventionnés par l'Etat au titre du « Fonds friches ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

1/ APPROUVE ces travaux de déconstruction du bâtiment 18 route de Genève estimée à 310 000 € HT, avec les frais annexes afin d'aménager un espace public paysager.

2/ APPROUVE le plan de financement ci-dessous correspondant à cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Déconstruction 18 route de Genève	282 000,00 € HT <i>Dont désamiantage 73 000 .00 € HT</i>	ETAT – Fonds friche 80 %	248 000,00 €
Diagnostic amiante, plomb	12 000,00 € HT	Autofinancement – 20 %	62 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	16 000,00 € HT		
Total	310 000,00 € HT	Total	310 000,00 €

3/ AUTORISE le Maire à solliciter les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds friche pour la déconstruction du bâtiment 18 route de Genève.

4/ AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



Dominique BONNET